

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission n° 78

chargée de l'examen du postulat de M. Louis Dana et consorts « Ne tirons pas sur l'ambulance (du SPSL...) »

Présidence :	M. Valentin CHRISTE
Membres présents :	Mmes Esperanza PASCUAS ZABALA, Anita MESSERE MM. Jean-François CACHIN, Xavier COMPANYY, Louis DANA, Giuseppe FONTE, Selsabil MAADI, Arnaud THIÈRY
Membres excusés :	MM. José MARTINHO, Vincent MOTTIER, Antoine FIGUET
Représentants de la Municipalité :	MM. Pierre-Antoine HILDBRAND, directeur de la sécurité et de l'économie ; Sylvain SCHERZ, chef du service de protection et de sauvetage (SPSL)
Notes de séance	Mme Mercedes MUÑOZ, que nous remercions.

Lieu : Salle des Fêtes du Casino de Montbenon

Date et heure : 25 mai 2020, 07h30 – 08h00

Après les présentations d'usage, le postulant présente son initiative. Lorsqu'un particulier fait appel au 144, l'entité Ambulances rattachée au SPSL est en concurrence avec les sociétés privées d'ambulances pour y répondre. Selon le postulant, certaines sociétés privées se concentrent principalement sur les courses moins complexes pour en tirer un meilleur bénéfice, tels que les transferts non urgents de patients (d'un établissement vers un autre). Il précise que depuis la fin de l'année dernière, le SPSL stationne une ambulance à la Vigie, sur le site de la caserne des sapeurs-pompiers, pour mieux répondre aux demandes du 144 provenant de l'Ouest lausannois.

Pour rappel, le 144 fait partie de la Fondation Urgence Santé (FUS) qui est financée par la direction générale de la santé (DGS) du Canton. Le postulant souhaite donc que la Ville étudie l'opportunité de revoir le système de concurrence existant aujourd'hui, dans sa sphère de compétence. Il pourrait par exemple s'agir d'imposer aux sociétés d'ambulances privées d'assurer à tour de rôle des tranches horaires moins rémunératrices. Il propose aussi de permettre aux ambulances de la Ville d'effectuer des missions ne relevant pas de l'urgence vitale, afin de garantir au personnel une diversité suffisante de tâches.

La discussion est ouverte. Un commissaire considère que ce postulat ne correspond pas à l'organisation actuelle des ambulances dans le Canton de Vaud. Il rappelle que les ambulances du SPSL sont planifiées et financées par l'Etat pour les interventions urgentes, les autres types d'intervention étant attribuées aux entreprises privées. Il estime qu'il n'y a pas de cas de concurrence déloyale entre ambulances du SPSL et ambulances privées.

Conseil communal de Lausanne

Il considère enfin que la demande de revoir le système de concurrence n'entre pas dans la sphère de compétences de la Municipalité.

M. le Municipal indique que la première demande du postulat, soit d'inviter la Municipalité à revoir le système de concurrence actuellement existant, empiète sur les compétences cantonales. S'agissant de la seconde proposition, soit d'élargir la palette de missions que remplit l'entité Ambulances du SPSL, il observe qu'il s'agirait d'ajouter des tâches qui sont généralement moins complexes et moins exigeantes. La question de leur mode de rémunération se poserait alors nécessairement. De même, il faudrait procéder à des échanges avec les partenaires sociaux. Il rappelle enfin que la Municipalité interagit régulièrement avec la Direction générale de la santé dans ce domaine.

Plusieurs commissaires s'étonnent du déficit enregistré par la Ville dans le domaine des interventions urgentes. M. le Municipal leur rappelle qu'il est dû au fait que la commune a souhaité de longue date disposer de moyens conséquents pour les activités liées aux urgences, ainsi qu'aux conditions salariales proposées au personnel.

Certains commissaires estiment que l'élargissement des missions de l'unité Ambulances du SPSL pourrait permettre aux collaborateurs en fin de carrière d'accomplir des tâches davantage compatibles avec leur état de santé. Selon M. le Municipal, qui se base sur les retours tirés de quelques cas d'application, il faut plutôt s'intéresser à la gestion du personnel et à l'appui technologique, via des mesures d'ergonomie et d'organisation du travail. Il relève enfin que l'objectif reste, de manière générale, de permettre aux collaborateurs d'exercer leur métier jusqu'à la fin de leur carrière.

Il est enfin rappelé que la Direction générale de la santé a ouvert un chantier et a nommé des groupes de travail afin de se pencher sur le système des urgences pré-hospitalières. La Ville a cherché à avoir des représentants dans ces groupes afin de se faire entendre. Le calendrier de ces travaux est encore en évolution.

Conclusion de la commission : la prise en considération du postulat de M. Louis Dana et consorts est acceptée par 6 oui contre 1 non et 2 abstentions.

Lausanne, le 18.X.2020

Le rapporteur :
Valentin Christe